



Villeneuve d'Ascq, novembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Villeneuve d'Ascq s'engage pour l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap

Le 19 novembre, à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, la Ville et le CCAS reconduisent leur partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) et **signent ainsi leur 4**e **convention triennale**.

Une société inclusive est une société qui s'adapte pour prôner un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous, et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie.

Engagée depuis 2008, Villeneuve d'Ascq est **la première municipalité nordiste** à avoir initié ce travail avec le FIPHFP. Elle emploie ainsi, via la mairie et son CCAS, 144 personnes en situation de handicap, **soit près de 10 % de ses effectifs** - un taux bien supérieur aux 6 % imposés par la loi.

Cette convention est structurée autour de 3 axes majeurs : le recrutement de personnes en situation de handicap (titulaires, stagiaires et apprentis), le maintien dans l'emploi et la sensibilisation du personnel municipal au handicap. La convention 2021-2023 développe un volet innovant : la création de « tuteurs » de proximité pour les agents en situation de handicap psychique.

Plus de 800 000 € dédiés à l'inclusion des personnes en situation de handicap

Ce projet, validé par le comité local du FIPHFP à l'unanimité avec les félicitations du jury, est le fruit d'un cofinancement : la Ville et le CCAS y contribuent à hauteur de 838 000 €, dont 308 500 € subventionnés par le FIPHFP.

Vous êtes invités par Monsieur Gérard Caudron, Maire de Villeneuve d'Ascq, et Monsieur Jean-Michel Molle, Conseiller municipal délégué au personnel à assister à la signature de cette convention et à la présentation de ses grands axes en présence de Marc Desjardins, directeur du FIPHFP, le :

Vendredi 19 novembre 2021 à 14h30 Salle des Mariages de l'hôtel de ville de Villeneuve d'Ascq

A propos du FIPHFP:

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (Fonction publique d'État, Fonction publique territoriale et Fonction publique hospitalière). Il accompagne les employeurs publics à mettre en œuvre des politiques d'inclusions professionnelles à impact et à atteindre le taux d'emploi légal de 6%, contribuant ainsi au changement de regard sur le handicap. Depuis sa création, le taux d'emploi légal dans la Fonction publique est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2020. Le FIPHFP intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur <u>www.fiphfp.fr</u> / Suivez le FIPHFP sur Twitter <u>@FIPHFP</u> et LinkedIn <u>@FIPHFP</u>

Contacts presse:

Nathalie Arys, cheffe du service Communication Tél : 03 59 31 60 50 / 06 73 63 28 78

narys@vileneuvedascq.fr

Léa Valleix, FIPHFP Tél : 06 30 69 50 16

lea.valleix@tbwa-corporate.com